



Eaux 2026

Revitalisation des rives lacustres

État et déficits constatés

Résultats des planifications cantonales



Lac de Neuchâtel, © Johanna Ramos, OFEV

Impressum

Éditeur

Office fédéral de l'environnement (OFEV)

L'OFEV est un office du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC)

Auteurs

Johanna Ramos (OFEV)

Gregor Thomas (OFEV)

Téléchargement au format PDF

<https://www.bafu.admin.ch/dam/fr/sd-web/oPJN94weSi3G/fr>

Cette publication est également disponible en allemand.

La langue originale est le français.

© OFEV 2026

L'essentiel en bref

Les lacs façonnent le paysage et l'identité d'une région. Ils peuvent créer des paysages uniques et constituent des atouts pour le tourisme, la faune et la flore locale. Les rives lacustres constituent de véritables interfaces écologiques. Elles sont le lieu d'échanges vitaux entre l'eau, le sol et l'air.

Rôle écologique clé

Frayères pour poissons :

Les rives lacustres abritent des zones de reproduction essentielles à de nombreuses espèces de poissons. La végétation riveraine procure un abri contre les prédateurs et un substrat pour la ponte.

Haltes pour oiseaux migrateurs :

Les rives lacustres sont des haltes migratoires essentielles pour les oiseaux, leur offrant des lieux de repos et d'alimentation. Ces zones fournissent des ressources alimentaires abondantes et un abri sûr. Ce sont des éléments primordiaux pour leur survie et leur reproduction.

Refuges pour invertébrés et amphibiens :

Ces milieux constituent un habitat privilégié pour les invertébrés aquatiques (insectes, crustacés, mollusques) et les amphibiens (grenouilles, tritons, salamandres). Ces milieux offrent protection et abris adaptés aux différents stades de vie de ces espèces.

Menaces et nécessité de revitalisation

Près des deux tiers de ces rives sont artificialisées ou fortement dégradées, ce qui réduit considérablement les habitats disponibles et fragmente les continuités écologiques. Il est donc crucial de restaurer les fonctions naturelles des rives lacustres par le biais de projets de revitalisation. Avec la révision de la loi sur la protection des eaux en 2011, les cantons sont tenus de revitaliser les eaux (Art. 38a LEaux), ce qui inclut non seulement les cours d'eau, mais aussi les rives lacustres. Les mesures de revitalisation visent à rétablir la dynamique naturelle des berges, en favorisant une biodiversité typique et en renforçant la résilience des écosystèmes.

Planifications cantonales des revitalisations

Les cantons sont tenus d'établir des planifications stratégiques des revitalisations pour les cours d'eau et également pour les rives d'étendues d'eau (art. 38a LEaux; art. 41d OEaux).

La première planification de revitalisations des rives lacustres a été validée par la Confédération et adoptée par les cantons en 2022. Par conséquent, les cantons ont pu identifier les tronçons des rives de lacs présentant un état dégradé et dont la revitalisation peut apporter un bénéfice important pour la nature et le paysage au regard des coûts prévisibles. La planification inclut les types de mesures prévues, ainsi que les délais de mise en œuvre des projets pour les vingt prochaines années.

Ce document s'adresse aux responsables cantonaux des revitalisations des eaux et présente les résultats des planifications stratégiques rendues à l'OFEV par les 19 cantons concernés (AG, BE, FR, GE, GL, GR, LU, NE, NW, OW, SG, SZ, TG, TI, UR, VD, VS, ZG, ZH).

En effet, sept cantons (AI, AR, JU, BS, BL, SO, SH) ne disposent pas de lacs répondant aux critères de la planification stratégique.

Avant d'élaborer la planification stratégique des revitalisations, les cantons ont évalué l'état écomorphologique des rives lacustres à l'aide d'une méthodologie publiée par l'OFEV¹. Cette méthode d'évaluation distingue cinq classes d'état, parmi lesquelles les trois classes « dégradée », « très dégradée » et « artificielle » sont regroupées sous la catégorie « mauvais état morphologique » et pour lesquelles une revitalisation est en principe judicieuse. Les planifications cantonales révèlent que sur les 1480 km des rives lacustres étudiées, environ 60% présentent un mauvais état structurel et sont fortement aménagées. 653 km possèdent une utilité moyenne à grande pour la nature et le paysage au regard de

¹ OFEV (éd.) 2016 : [Méthodes d'analyse et d'appréciation des lacs en Suisse](#), Module : Écomorphologie des rives lacustres, Office fédéral de l'environnement, Berne. La plupart des cantons ont utilisé cette méthodologie de l'OFEV, mais certains cantons avaient déjà recensé l'écomorphologie à l'aide de la méthodologie de la IGKB avant la publication de cette méthode (Lac de Constance et Suisse centrale). Même si les méthodes présentent certaines différences, les résultats ont été harmonisés et présentés de manière uniforme.

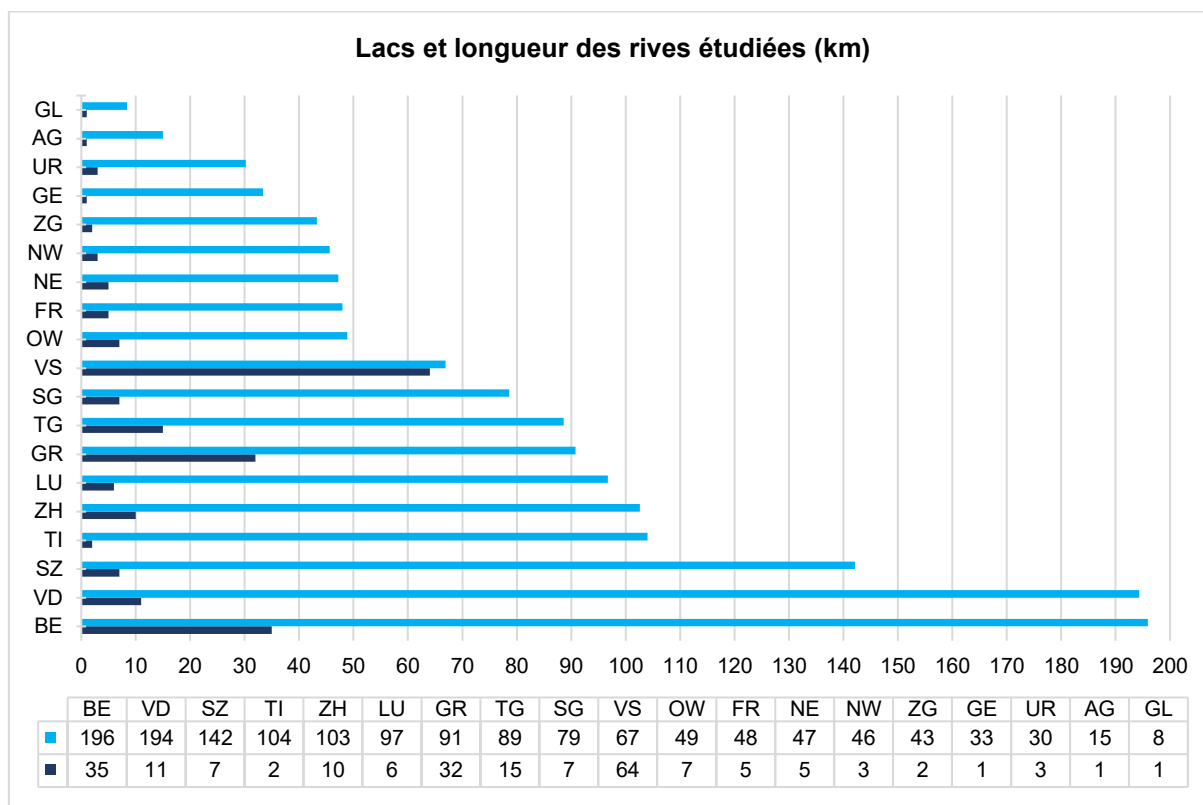
l'investissement. Les cantons ont prévu la revitalisation d'environ 160 km des rives des lacs pour les vingt prochaines années, répartis sur plus de 350 projets.

Longueur des rives lacustres

La planification stratégique des revitalisations a pris en compte tous les lacs naturels et artificiels d'une superficie minimale de 5 ha, ce qui représente environ 250 lacs. Certains lacs ont été exclus par les cantons car leur niveau présentait une fluctuation importante du fait d'une activité hydraulique. Ainsi, les planifications cantonales des revitalisations se basent sur 198 lacs, représentant une longueur totale des rives lacustres d'environ 1480 km.

Figure 1

Les barres claires représentent la longueur des rives lacustres en km et les barres foncées, le nombre des lacs étudiés dans les planifications cantonales. Sur ce tableau, les lacs intercantonaux sont recensés plusieurs fois.



État et déficits des rives lacustres

L'état écomorphologique des rives lacustres a été étudié par les cantons avec le soutien financier de l'OFEV. Plus le degré d'aménagement est élevé, plus l'état morphologique est jugé mauvais. La méthode harmonisée d'évaluation de l'écomorphologie des rives lacustres a permis de relever, d'évaluer et de représenter de façon synoptique l'état des rives lacustres et des compartiments de rive à l'échelle nationale. Les trois classes d'état « dégradée », « très dégradée » et « artificielle » reflètent un mauvais état morphologique. Dans ce cas, des mesures de revitalisation sont en principe judicieuses. L'état morphologique est une donnée importante qui est prise en compte dans le processus de planification stratégique de la revitalisation. À cet effet, l'OFEV a élaboré en 2018² une aide à l'exécution avec une méthode pour identifier les tronçons de rive lacustre dont la revitalisation apporterait le plus grand bénéfice pour la nature et le paysage et regard des coûts prévisibles.

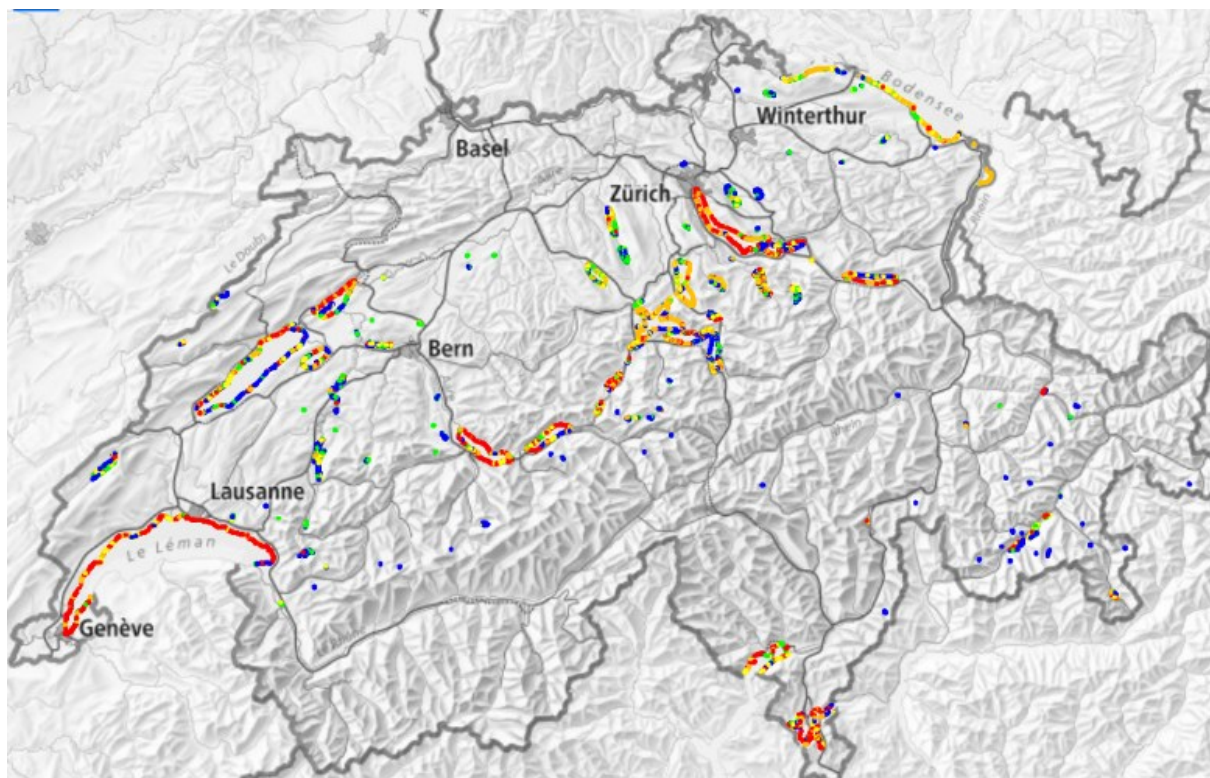
La morphologie, l'utilisation des rives et les aménagements situés dans et sur la rive ont été relevés à l'aide de photos aériennes, sur la base d'une sélection de caractéristiques.

² OFEV (éd.) 2018 : [Revitalisation des rives lacustres – Planification stratégique](#). Un module de l'aide à l'exécution « Renaturation des eaux ». Office fédéral de l'environnement, Berne.

Au final, les tronçons de rive sont représentés sur des cartes synoptiques en **bleu** (naturel/proche de l'état naturel), **vert** (peu dégradé), **jaune** (dégradé), **orange** (très dégradé) et **rouge** (artificiel).

Figure 2

Écomorphologie des rives lacustres étudiées³



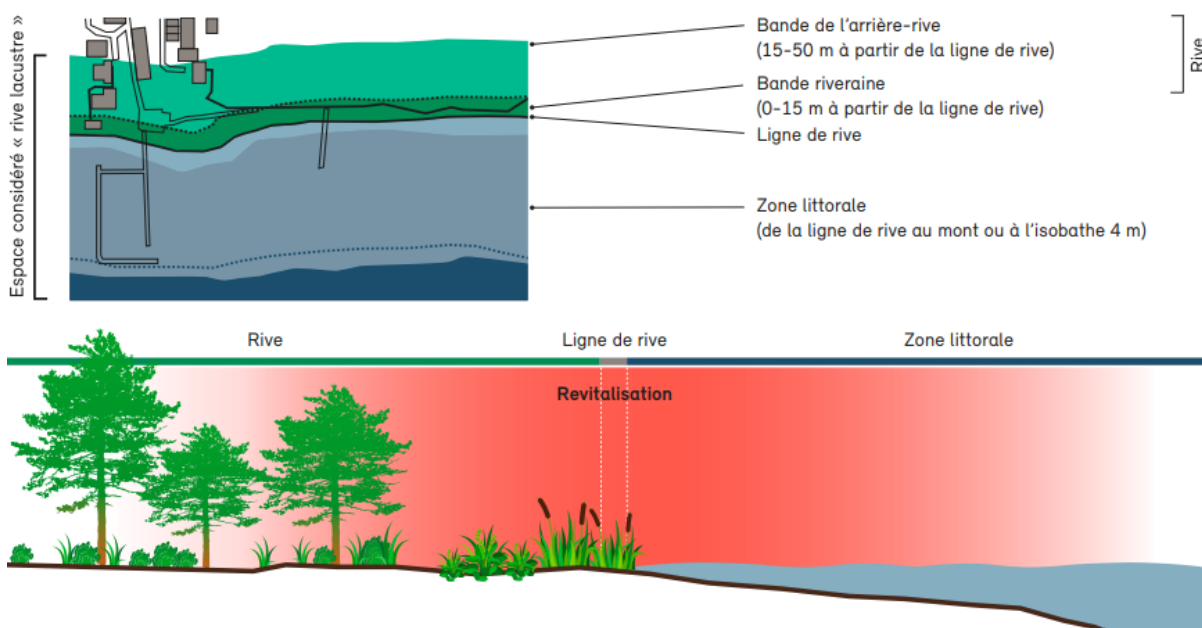
Les rives lacustres auxquelles la méthode a été appliquée forment un espace composé des trois compartiments :

- **La ligne de rive**
Celle-ci représente la zone de transition entre les milieux aquatique et terrestre. Elle constitue le principal système de référence auquel se rattachent les autres compartiments.
- **La rive, côté terre**
Cette rive est constituée d'une bande de 50m de large bordant la ligne de rive du côté terre. Ce compartiment se compose de la bande riveraine de 15m de large qui jouxte la ligne de rive (espace réservé aux étendues d'eau défini à l'art. 41b OEaux) et de la bande de l'arrière-rive de 35m de large qui longe la bande riveraine.
- **La zone littorale, côté lac**
Cette zone s'étend jusqu'à l'isobathe 4 m.

³ Tous les détails sont visibles sur geodienst.ch, [Carte: Planification des revitalisations de rives lacustres: geodienst.ch](http://geodienst.ch)

Figure 3

Représentation de la rive lacustre et ses compartiments.



L'état écomorphologique des rives lacustres décrit ainsi la structure physique et l'état écologique des rives des lacs, en tenant compte de la bande riveraine, la ligne de rive et la zone littorale. Cette évaluation sert à identifier les rives altérées par l'homme et permet aux cantons d'avoir une vue d'ensemble de l'état de leurs rives. Une stratégie cantonale de revitalisation peut être établie sur cette base.

Les rives lacustres dont l'état écomorphologique est considéré comme « *artificiel* », « *très dégradé* » et « *dégradé* » sont considérées en mauvais état structurel. Celles-ci présentent entre autres des rives artificialisées, une perte de végétation riveraine et une intensification des usages (voir exemple en bas à droite).

En revanche, l'état « *naturel* » et l'état « *peu dégradé* » sont considérés comme satisfaisant. Ces rives se caractérisent par une morphologie naturelle avec une structuration diversifiée des habitats et une forte connectivité entre les compartiments de la rive lacustre (voir exemple en bas à gauche).

Ecomorphologie naturelle (bleu)



Lac de Neuchâtel à Bevaix

Ecomorphologie très dégradée (orange)

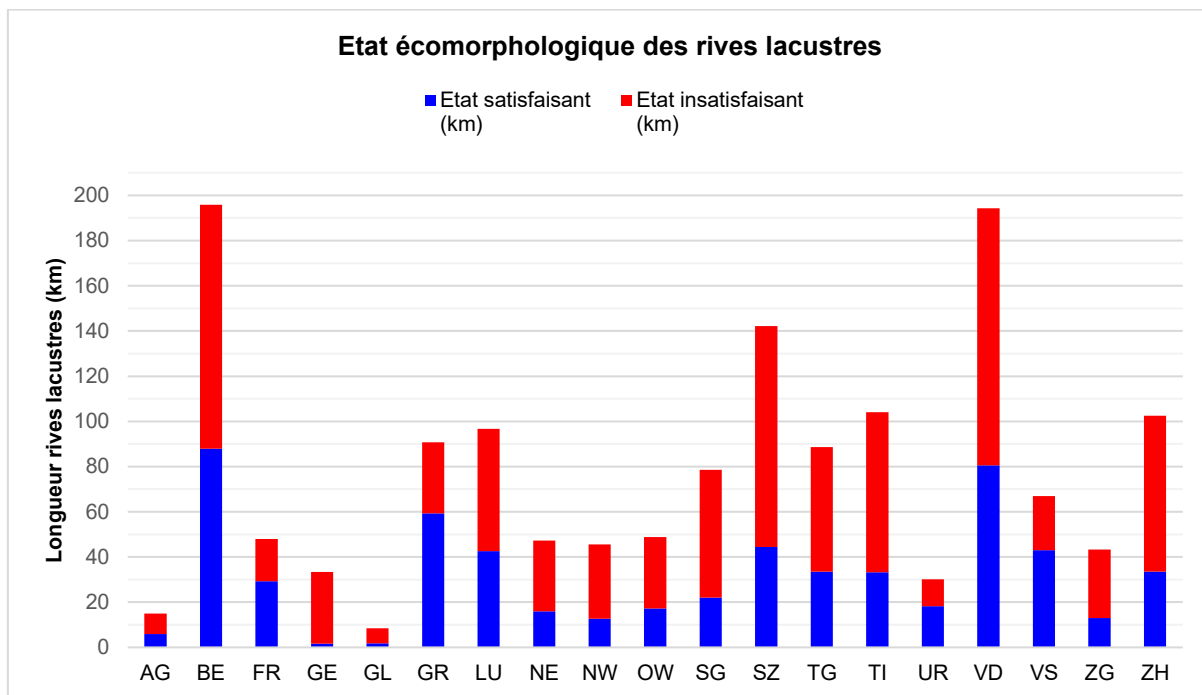


Lac des Quatre-Cantons à Weggis

La figure suivante représente l'état écomorphologique des rives par canton, selon les résultats des planifications stratégiques. Elle montre que la proportion de rives avec une écomorphologie considérée comme insatisfaisante varie considérablement d'un canton à l'autre.

Figure 4⁴

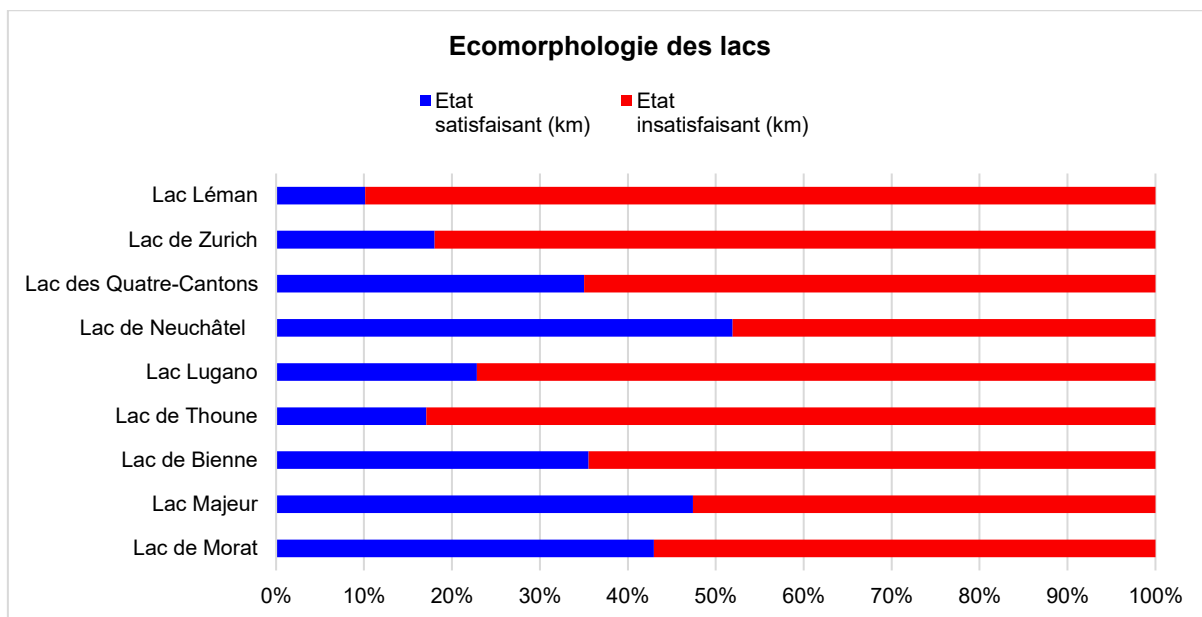
État écomorphologique des rives lacustres par canton. Sont représentées en bleu les rives dont la structure est relativement naturelle, soit les classes écomorphologiques « naturelle » et « peu dégradée ». En rouge figurent les rives dont la structure est fortement dénaturée par l'homme, soit les classes écomorphologiques « dégradée », « très dégradée », « artificielle ».



Les résultats démontrent que la proportion des rives lacustres détériorées est relativement élevée. Sur les 1480 km des rives étudiées, environ 60% (885 km) souffrent d'un mauvais état général, tandis que 40% (595 km) du linéaire offre des rives en bon état structurel.

Figure 5

État écomorphologique pour les plus grands lacs.



⁴ Source des données : Planifications cantonales des revitalisations, OFEV 2022.

La figure 5 montre par exemple que pour le lac Léman (GE, VD, VS), 90% des rives sont artificialisées (sur les 135 km des rives étudiées).

Les rives des trois lacs les plus artificialisées et les plus naturelles sont présentées ci-après, avec leur altitude respective. En général, les lacs d'altitude et de petite taille sont en meilleur état que ceux situés en plaine. Cette tendance s'explique par leur moindre exposition à l'influence humaine.

Altitude	Lac	Bon état (%)
372 m	Léman	10
558 m	Thoune	17
406 m	Zurich	18
2400 m	Tälliseeli	100
1935 m	Sägistalsee	100
1830 m	Seebergsee	100

Lacs intercantonaux

Au total, 11 lacs inclus dans les planifications stratégiques relient différents cantons. Ils jouent un rôle central dans le paysage et la biodiversité régionale.

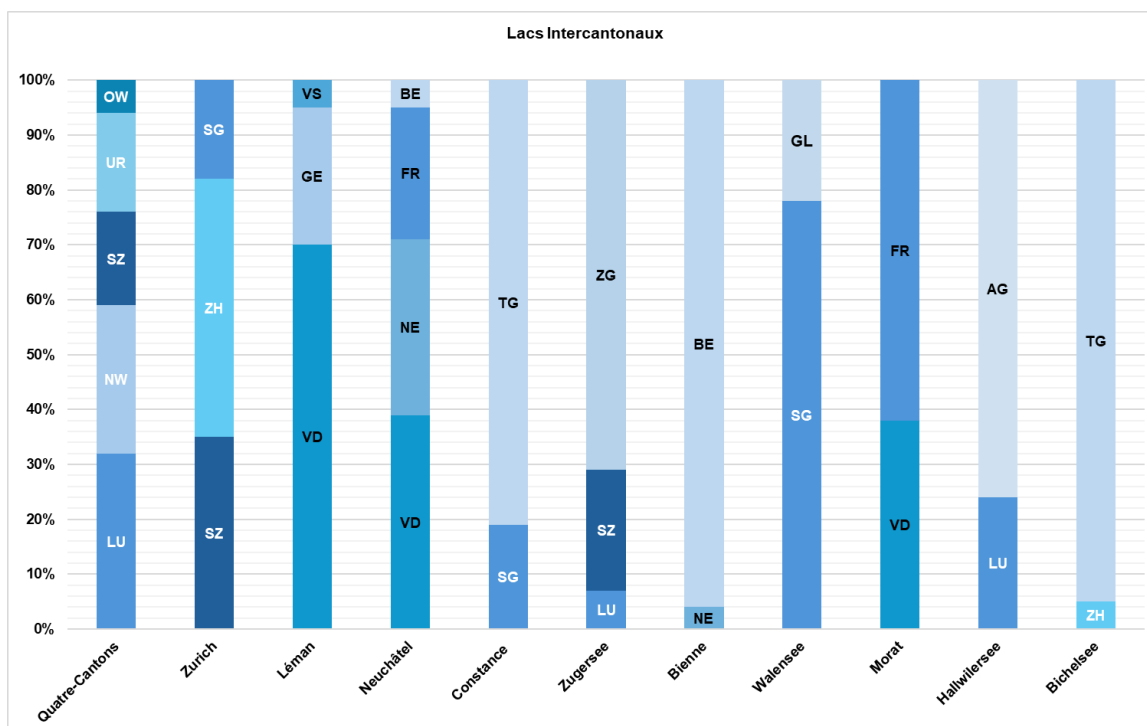
Les rives de ces lacs représentent une longueur totale cumulée d'environ 785 km.

Le Lac de Neuchâtel est le plus grand lac intercantonal situé entièrement en Suisse. Il est partagé entre les cantons de Vaud, Neuchâtel, Fribourg et Berne, avec une superficie d'environ 214 km².

Le figure 6 présente la répartition de longueur de rives des lacs intercantonaux par canton.

Figure 6

Longueurs des rives des lacs intercantonaux par canton.



Les rives lacustres des lacs intercantonaux présentent également un état écomorphologique dégradé, marqué par une forte artificialisation, la fragmentation des habitats naturels et une altération des processus morphodynamiques essentiels, compromettant la fonctionnalité écologique et la résilience des écosystèmes littoraux. Cela illustre l'importance de renforcer la coopération et la coordination intercantonale afin d'assurer une gestion harmonisée des futures revitalisations des rives lacustres.

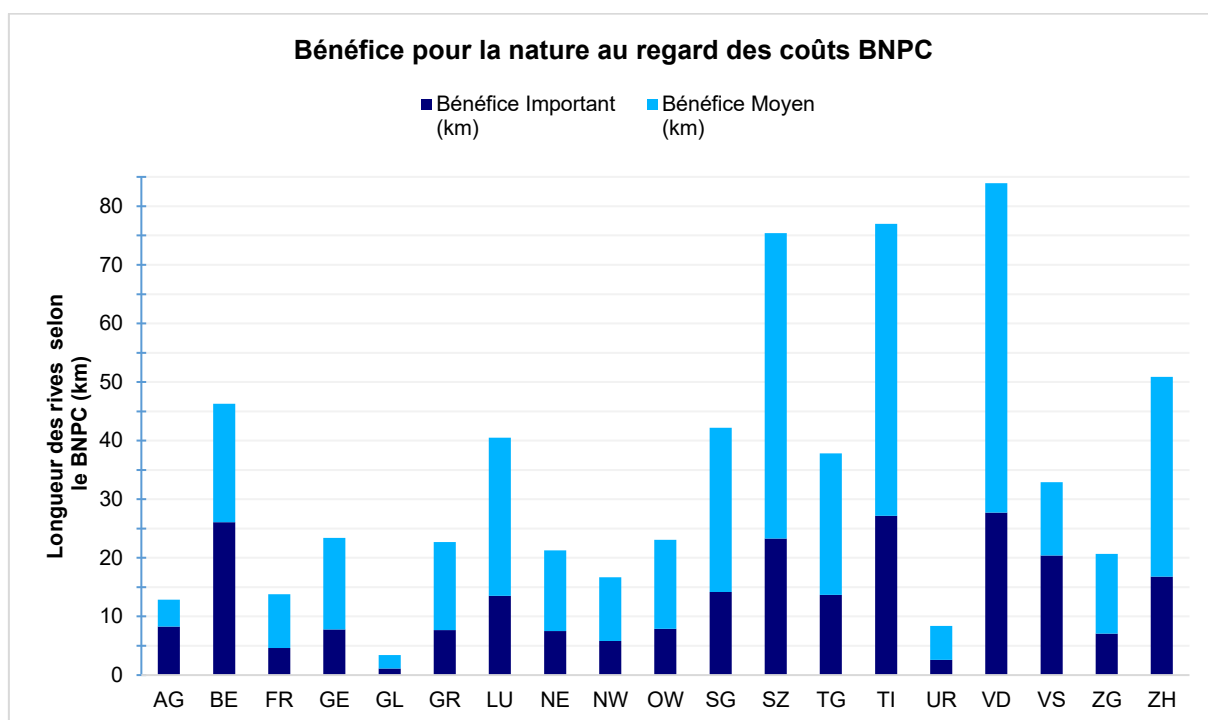
Projets de revitalisation

Lors de l'élaboration des planifications stratégiques, les cantons ont identifié les tronçons des rives dont la revitalisation présente le meilleur rapport investissement/bénéfice, défini les projets correspondants en précisant les types de mesures à mettre en œuvre et le calendrier des priorités, correspondant aux périodes des conventions-programme. Cette approche permet une coordination cohérente entre les objectifs écologiques, la planification territoriale et les ressources financières disponibles.

Le bénéfice pour la nature et le paysage au regard de l'investissement constitue le résultat central des planifications cantonales. Ainsi, environ 16% (243 km) des rives lacustres présentent un bénéfice considéré comme *important* et environ 28% (410 km) présentent un bénéfice considéré comme *moyen*.

Figure 7

Les barres foncées et claires représentent respectivement les kilomètres de rives dont une revitalisation amènerait un bénéfice important ou moyen pour la nature et le paysage au regard de l'investissement.



Un ou plusieurs types de mesures permettant d'atteindre les objectifs de revitalisation ont été attribués aux tronçons de rive à revitaliser en priorité.

Les types de mesures de revitalisation possibles, visant à améliorer la ligne de rive et donnant accès à une subvention fédérale sont :

1. Déplacement en retrait/suppression d'un aménagement de la rive
2. Aménagement d'une berge plane par remblayage
3. Adaptation du terrain côté terre
4. Restauration de la zone littorale
5. Remblayage d'îlots
6. Structuration de la rive
7. Création de zones humides/de mares dans la zone riveraine
8. Plantations de roseaux/mesures de protection des roseaux
9. Retrait d'installations de la zone littorale

Revitalisation des rives lacustres

Les résultats des planifications cantonales indiquent que la mesure la plus privilégiée est le retrait d'installations de la zone littorale, suivie par la structuration de la rive. La création de zones humides dans la zone riveraine est la mesure la moins planifiée.

Les planifications stratégiques des revitalisations des rives lacustres cantonales prévoient la revitalisation d'environ 160 km des rives des lacs pour les vingt prochaines années, répartis sur plus de 350 projets. Ces mesures s'inscrivent dans l'objectif politique visant à revitaliser 4000 km de cours d'eau (cours d'eau et rives lacustres) d'ici 2090.

La planification cantonale sert aussi de base au calcul des subventions octroyées par la Confédération. Pour la période 2025-2028 les cantons pourront bénéficier des subventions fédérales allant de 35% à 65% pour la réalisation des projets.

Afin de revitaliser les 160 km des rives prévues, un investissement entre 250 mio et 700 mio CHF qui seront financés conjointement par la Confédération, les cantons et cas échéant les communes sera nécessaire. Les coûts varient fortement selon le type de mesures, les objectifs et la localisation des projets.

Pour garantir la mise en œuvre efficace des projets à venir, il est essentiel de renforcer la coopération entre autorités fédérales, cantonales et communales, ainsi qu'entre les propriétaires privés riverains et les acteurs locaux.

Les revitalisations des rives lacustres vont permettre d'augmenter la capacité des écosystèmes à s'auto-régénérer et apporteront une contribution conséquente au maintien de la biodiversité. Elles permettront également de rendre nos lacs plus résilients face aux changements climatiques qui impactent et impacteront les milieux lacustres.

Pour plus de détails sur l'ecomorphologie des rives lacustres, veuillez consulter https://www.geodienste.ch/services/revitalisierung_seen ou sur le QR code.

